

STRATÉGIE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE

Le contenu de la présente stratégie a été inspiré de la *Stratégie de gestion des données de recherche* du Cégep régional de Lanaudière. L'adaptation a été réalisée par le groupe de travail sur la gestion des données de recherche de la Fédération des cégeps et remaniée par l'équipe du Bureau de la recherche et de l'innovation (BRI) du Cégep de Lévis.

Préambule

Le 15 mars 2021, les trois organismes de financement de la recherche du Canada (ci-après appelés les trois organismes) soient : l'Institut de recherche en Santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et le Conseil de recherche en Sciences humaines (CRSH), ont publié leur *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche* (ci-après appelée *Politique des trois organismes*), ce qui a poussé le Cégep de Lévis à créer une stratégie institutionnelle de **gestion des données de recherche*** (GDR).

De manière générale, les trois Organismes considèrent que :

- · (...) les données recueillies par la recherche au moyen de fonds publics doivent être gérées de manière responsable et sûre. Elles doivent aussi, lorsque les obligations éthiques, juridiques et commerciales le permettent, être disponibles pour être réutilisées par d'autres. À cette fin, les organismes subventionnaires appuient les principes directeurs FAIR¹.
- (...) les données relatives à la recherche menée « par et avec » les Premières Nations, les Métis ou les Inuits dont les territoires traditionnels et ancestraux se trouvent au Canada doivent être gérées conformément aux principes de **gestion des données*** élaborés et approuvés par ces collectivités et selon le principe du consentement libre, préalable et éclairé.
- (...) la capacité de stocker, de consulter, de réutiliser et de mettre à profit les données numériques de la recherche est devenue essentielle à l'avancement de la science et au développement de solutions novatrices pour relever des défis économiques et sociaux².

De plus, le Cégep de Lévis participe au mouvement de la science ouverte et souhaite soutenir l'accessibilité à la recherche par sa stratégie de gestion des données de recherche. La science ouverte permet de soutenir l'innovation, d'encourager la participation de tous dans la science, d'adopter des méthodes de recherche plus ouvertes, d'encourage le libre accès, d'accélérer les échanges entre les communautés et de mobiliser les nouvelles connaissances. L'objectif est de rendre plus accessible la science à tous les membres de la communauté.

Le Cégep de Lévis promeut l'innovation et la recherche

En concordance avec le <u>plan stratégique (2018-2023)</u> et le prochain (2023-2028), le Cégep de Lévis soutient l'innovation et la recherche en collaboration avec ses professeurs et ses deux CCTT, soit le <u>Centre de Robotique et de Vision Industrielles</u> et le centre de transfert en biotechnologie <u>TransBIOTech</u>, qui lui sont associés conformément aux articles 6.01 et 17.02 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Il

¹ <u>Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche.</u> Pour les principes FAIR : Facilement trouvable, Accessible. Interopérable, Réutilisable, voir https://www.statcan.gc.ca/fr/afc/litteratie-donnees/catalogue/892000062022002

² Idem

adhère à la *Politique des trois organismes* qui soutient que les **données*** et les résultats de la recherche financée par des fonds publics doivent être ouverts (si possible) à tous dans un souci de transparence et de saine utilisation des fonds publics. Il reconnaît également que les données sont des éléments inestimables dans le processus de création de connaissances.

La stratégie actuelle a été créée pour répondre à la demande des trois organismes et, en même temps, pour créer un environnement où les données sont valorisées tout au long de leur cycle de vie. La stratégie institutionnelle du Cégep de Lévis s'adresse à toutes les personnes ayant une responsabilité dans la mise en place de bonnes pratiques de GDR au Cégep :

Direction générale;

Direction des études;

Bureau de la recherche et de l'innovation (BRI);

Direction des services des technologies et des immeubles (DSTI);

Secrétariat général et affaires corporatives.

Elle s'applique également à la communauté de la recherche du Cégep de Lévis, soit tous les membres du personnel du cégep, du *Centre de Robotique et de Vision Industrielles* et de *TranSBIOTech* qui pratiquent des activités de recherche dans le cadre de leurs fonctions au sein de ces organisations.

Exigences en matière de gestion des données de recherche au Canada selon la *Politique des trois* organismes³

La *Politique des trois organismes* a des exigences envers les établissements postsecondaires où se pratiquent des activités de recherche ainsi qu'envers le personnel de recherche.

Obligations pour les établissements

Chaque établissement postsecondaire admissible à administrer des fonds des trois organismes doit créer une stratégie institutionnelle de GDR pour le 1er mars 2023.

Obligations pour le personnel de recherche

Les chercheuses et chercheurs devront produire un plan de gestion des données* (PGD). Toutes les demandes de subvention devraient inclure des méthodologies qui tiennent compte des meilleures pratiques en matière de GDR. Pour certaines occasions de financement, les organismes subventionnaires exigeront des chercheuses et des chercheurs qu'un plan de gestion des données soit soumis avec certaines demandes de financement. Dans ces cas, les PGD seront examinés dans le processus de prise de décision. Les chercheurs sont soutenus par le BRI pour la préparation de leur PGD.

2 | 9

³ Informations tirées de la *Politique de trois organismes*

Verser les données dans un dépôt numérique

Les titulaires de subvention seront tenus de verser dans un **dépôt*** numérique qui assure le stockage, la **conservation*** et la curation sécuritaires des données :

- Les **métadonnées*** et, lorsque c'est possible, les **données de recherche***;
- Les codes qui appuient directement les conclusions publiées dans des revues;
- Les préimpressions découlant de la recherche financée par les organismes subventionnaires au moment de la publication⁴.

Les chercheuses et chercheurs dont le financement vient d'entente avec des entreprises ne sont pas tenus de partager leurs données, mais les organismes subventionnaires publics s'attendent à ce que les équipes de recherche donnent un accès convenable conformément aux principes FAIR et aux normes propres à leurs disciplines, pour autant que les exigences éthiques, culturelles, juridiques et commerciales le permettent. Dans la mesure du possible, les données, les métadonnées et les codes doivent être liés à la publication à l'aide d'un identificateur numérique permanent. À ce jour, le cégep n'effectue pas de recherche avec les Premières Nations, les Métis ou les Inuits. Cependant, il adhère au principe que « ces derniers guideront et détermineront comment les données sont (seront) recueillies, utilisées et préservées et auront le droit de rapatrier les données. »

Valeurs et postulats fondamentaux

Les actions de la présente *Stratégie de gestion des données de recherche* sont orientées par un ensemble de valeurs et de postulats fondamentaux.

1. La reconnaissance de l'importance des données de recherche

Les données de recherche constituent des éléments déterminants dans le processus de la démarche scientifique. Ces données permettent de faire progresser le savoir et de produire de nouvelles connaissances. Dans une perspective de transparence, de saine utilisation des fonds publics et de réutilisation des données, il importe que les données puissent faire l'objet d'une gestion efficace et structurée.

2. La formation et la sensibilisation

Comme établissement postsecondaire menant des activités de recherche, le cégep tient à former le personnel, les équipes de recherche et la communauté étudiante à l'importance de la gestion des données de recherche, aux principes de conduite responsable s'y rattachant, de même qu'à leurs responsabilités en lien avec la GDR.

3. Évolution des pratiques

La progression des milieux scientifique, technologique et informatique, ainsi que l'évolution du cadre juridique, politique et social, engendrent de constantes modifications dans les pratiques relatives à la recherche et à la gestion des données de recherche. C'est pourquoi le Cégep de Lévis souhaite adopter des principes et des procédures à jour et en adéquation avec l'évolution du milieu de la recherche et de la gestion des données de recherche.

⁴ « Établir ce qui compte comme données de recherche pertinentes et choisir les données à préserver est un exercice qui est souvent dicté en grande partie par le contexte et qui devrait reposer sur des normes disciplinaires » voir section 3.3 de la *Politique des trois organismes*.

Composantes de la Stratégie de gestion des données de recherche

La *Stratégie de gestion des données de recherche* préconisée comprend quatre principales composantes : la sensibilisation et l'accompagnement, l'officialisation et l'uniformisation des pratiques, la formation et, finalement, l'évaluation continue des pratiques institutionnelles.

1. Sensibilisation et accompagnement

Le Cégep de Lévis fait de la sensibilisation et de l'accompagnement l'une des pierres angulaires de sa *Stratégie* de gestion des données de recherche. Il est d'avis que la sensibilisation est préférable à la coercition et qu'elle constitue une façon efficace d'intéresser la communauté de la recherche du Cégep de Lévis à l'importance de la gestion des données. Afin de sensibiliser la communauté à cette importance, le cégep mise non seulement sur des alliés influents, mais également sur une communication et une diffusion efficaces de l'information sur la stratégie.

1.1. Bureau de la recherche et de l'innovation (BRI)

Étant donné son rôle central par rapport à la recherche au Cégep de Lévis, le BRI représente un acteur important pour coordonner l'ensemble des activités de sensibilisation et accompagner la communauté de recherche relativement à la gestion des données de recherche. Il joue également un rôle de veille concernant l'évolution du cadre réglementaire, des exigences des différents organismes subventionnaires et des pratiques exemplaires. Le BRI peut diffuser des informations à jour concernant les pratiques établies en cette matière. Il peut également formuler des conseils spécifiques, par exemple sur les dépôts institutionnels à utiliser, sur le format des données à privilégier ou sur la durée de leur conservation.

1.2. Carrefour de l'information Desjardins

Étant donné son expertise en matière de gestion documentaire et son offre de formation à la communauté, le Carrefour de l'information Desjardins du Cégep de Lévis est impliqué dans l'accompagnement de la communauté de recherche et propose des activités de formation. Il est également en mesure de conseiller le BRI en matière de gestion des données de recherche.

1.3. Communication et diffusion

Le Cégep de Lévis dispose d'un canal de communication spécifique à la recherche, soit un site de partage d'informations de type *Sharepoint*. Mis à jour sur une base ponctuelle, il est destiné à notre communauté de recherche. Il contient notamment des informations relatives au milieu de la recherche, aux opportunités de financement, de même que des informations réglementaires. Cet outil de communication est utilisé pour rejoindre et sensibiliser la communauté de recherche en matière de gestion de données de recherche.

1.3.1. Diffusion de la Stratégie et des autres politiques relatives à la recherche

La présente *Stratégie de gestion des données de recherche* est donc accessible de manière permanente via le site *Sharepoint*, de même que dans la section sur la recherche du site Internet du Cégep de Lévis. Des actions de diffusion périodique visant à faire connaître cette stratégie à la communauté collégiale, en constante mouvance, seront également de mise.

En plus de faire connaître la présente stratégie, cela permet de sensibiliser la communauté à l'importance de la gestion des données de recherche, et ce, en lien avec l'ensemble des politiques institutionnelles du Cégep de Lévis liées à la recherche.

2. Officialisation et uniformisation des pratiques

Une stratégie de gestion des données de recherche cohérente requiert que les pratiques en cette matière puissent être officialisées et uniformisées. Sur ce plan, la *Stratégie de gestion de données de recherche* du Cégep de Lévis repose sur des orientations précises.

2.1. Officialisation des pratiques

Le cégep s'est doté d'une série de politiques relatives à la recherche, dont notamment une Politique institutionnelle sur la recherche 5 , une Politique sur la sécurité de l'information, une Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels, une Politique sur la probité intellectuelle en recherche 6 -et le Règlement n o 10 relatif à la gestion des documents administratifs au Cégep de Lévis.

Ces politiques, mises à jour régulièrement avec celles des trois Organismes, peuvent comporter plusieurs exigences en matière de gestion des données de recherche : durée de conservation, anonymisation, support de conservation, destruction des données, etc.

Dans cette perspective, le cégep mise sur une stratégie de gestion des données de recherche qui consiste à faire connaître davantage, et en continu, ces politiques auprès de sa communauté.

2.2. Uniformisation des pratiques

Afin de pouvoir assurer une saine gestion des données de recherche, il importe d'uniformiser les pratiques relatives aux plans de gestion des données et au dépôt des données sur une plateforme numérique. En ce sens, dès la mise en application de la présente stratégie, les équipes de recherche devront élaborer un plan de gestion des données de recherche en utilisant des modèles et des gabarits reconnus et devront joindre ce dernier à leur demande de subvention.

Ce plan de gestion de données considère la nature des données qui seront recueillies, conservées et stockées, et ce, en relation avec les questions de confidentialité et de brevets de propriété intellectuelle. À la fin du projet, les équipes de recherche devront déposer leurs données dans un **dépôt de données*** de recherche déterminé par l'établissement. Lors de la réalisation de cette étape, elles devront contacter le BRI pour établir les modalités de dépôt de ces données.

3. Formation

Pour demeurer à jour sur le plan des pratiques exemplaires et les exigences des organismes subventionnaires de la recherche, il importe que le personnel impliqué dans la gestion des données de recherche puisse se former de manière continue. C'est pourquoi la stratégie repose sur des orientations spécifiques en matière de formation.

3.1. Formation des équipes de recherche

Les équipes de recherche sont au cœur de la gestion des données de recherche. Il est donc important qu'elles puissent recevoir des formations relatives à la gestion des données de recherche, et ce, nonobstant leur niveau d'expérience en recherche.

⁵ L'adoption de cette nouvelle politique est prévue éminemment (juin 2023)

⁶ À l'adoption de la Politique institutionnelle de la recherche, la Politique sur la probité intellectuelle en recherche sera abrogée.

Cette approche est également valide pour les étudiantes-chercheuses et les étudiants-chercheurs qui participent à des travaux de recherche. Le Cégep de Lévis, via le BRI, entend ainsi offrir des activités de formation portant sur ce thème à l'ensemble de sa communauté de recherche. Ces activités peuvent être dispensées par différents intervenants, autant à l'interne qu'à l'externe, et être constituées de vidéos, de webinaires ou de conférences.

Le BRI s'assure également de tenir la communauté à jour sur les pratiques établies et sur l'évolution des exigences en matière de gestion des données de recherche.

3.2. Infrastructure de la gestion des données de recherche

Le BRI est un acteur clé pour effectuer un transfert d'informations et d'expertises. Par conséquent, il se tient à jour en matière de gestion des données de recherche par le biais des bibliothèques collégiales et universitaires ou par le biais de centres spécialisés, comme l'Alliance de recherche numérique du Canada ou le Centre de documentation collégial.

Un dépôt numérique est en développement à l'échelle de réseau collégial. Le Cégep de Lévis compte utiliser cette infrastructure pour la gestion et le partage des données de recherche. Les liens seront faits par le BRI pour accéder à cette dernière.

3.3. Milieu de la recherche et communauté de pratique

Le Cégep de Lévis participe activement aux formations dispensées par le milieu collégial et par le milieu universitaire. L'Association pour la recherche au collégial et la Fédération des cégeps constituent des regroupements dont les travaux et réflexions en matière de gestion de données de recherche sont suivis de près. La collaboration peut prendre la forme de formations ou de partage d'outils.

4. Évaluation continue de la capacité et des pratiques institutionnelles

La Stratégie de gestion des données de recherche du Cégep de Lévis repose sur une évaluation continue de ses pratiques et sur un regard constant sur ses capacités institutionnelles. Voici les orientations à cet égard.

4.1. Évaluation de la capacité institutionnelle

Comme il est mentionné dans la *Politique des trois organismes*, le contexte unique du Cégep de Lévis, sa taille, le volume d'activités ainsi que les ressources affectées à la recherche doivent être reflétés dans sa stratégie de gestion des données. Dans cette perspective, le BRI veillera à évaluer sa capacité institutionnelle à mettre en œuvre la stratégie, et ce, de manière régulière. Le cas échéant, des changements seront apportés pour bonifier ou modifier la stratégie de gestion des données pour pallier les situations problématiques.

4.2. Évaluation continue des pratiques

Le BRI évalue de manière continue les pratiques en matière de gestion de données de recherche. Cette évaluation comprend non seulement la stratégie de gestion des données elle-même, mais aussi toute la chaîne logistique, de la réception du plan de gestion des données jusqu'au versement dans un dépôt numérique. L'objectif est de veiller à ce que le processus soit le plus efficace possible, tout en se conformant aux normes et pratiques en vigueur.

QUESTION OU COMMENTAIRE SUR LA STRATÉGIE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE AU CÉGEP DE LÉVIS ?

Geneviève Bilodeau

Conseillère pédagogique à la recherche genevieve.bilodeau@cegeplevis.ca

ANNEXE: PLAN DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE

Session d'automne : AUT

Session d'été : ÉTÉ

Session d'hiver : HIV

Le plan de mise en œuvre est sous la responsabilité du BRI.

VOLET	ACTIONS	DATES DE DÉBUT
RECUEILLIR DES INFORMATIONS ET FAIRE L'ÉTAT DES LIEUX	 Prendre connaissance de la documentation disponible ainsi que des exigences des trois organismes Dresser l'état des lieux auprès des deux CCTT et de la communauté professorale impliquée dans la recherche hors CCTT pour les projets concernés par cette obligation à compter du 1^{re} mars 2023. Évaluer les besoins institutionnels 	- Automne 2022 à Automne 2023
Sensibilisation et accompagnement	 Service d'aide et d'accompagnement en rédaction de plans de gestion des données de recherche Sensibilisation aux nouvelles exigences des organismes subventionnaires Sensibilisation aux pratiques établies Sensibilisation aux normes attendues 	– Automne 2023 à Automne 2024
Formation	 Participation du BRI à des activités de formation sur la gestion des données de recherche Offre de formations à la communauté de recherche au sujet des politiques relatives à la recherche au Cégep de Lévis Offre de formations à la communauté de recherche sur la gestion des données de recherche Offre de formations à la communauté de recherche sur les plans de gestion de données de recherche 	
Officialisation et uniformisation des pratiques	 Diffusion des politiques relatives à la recherche au Cégep de Lévis à la communauté de recherche Analyser les ententes de collaboration entre le cégep et les CCTT dans le but d'améliorer les pratiques de gestion des données. Préparation et diffusion du plan de gestion des données de recherche Soutien et accompagnement des équipes de recherche dans le processus de dépôt des données de recherche Suivre les travaux de la communauté de pratique en GDR, de la Fédération des Cégeps ainsi que de l'Association de la Recherche au Collégial. 	
Évaluation continue des pratiques et des capacités institutionnelles	 Suivi des pratiques et des normes en matière de gestion des données de recherche Évaluation du processus d'accompagnement en matière de gestion des données de recherche et modifications, le cas échéant Évaluation globale des besoins en matière de gestion des données de recherche (ressources humaines, formations, outils, etc.) Assurer la conformité de la politique de recherche sur les politiques fédérales des trois organismes. Suivre de près les travaux menés par la Fédération des cégeps en vue d'un dépôt institutionnel. 	– Après Automne 2024

GLOSSAIRE⁷

TERMES	DÉFINITION
Archivage	Activité de conservation qui consiste à faire en sorte que les données soient correctement choisies et stockées, et puissent être consultées, leur intégrité logique et physique étant préservée dans le temps, notamment sur les plans de la sécurité et de l'authenticité.
Base de données	Ensemble de données structurées dont le contenu peut être aisément consulté, géré et actualisé. Leur nature dépend des besoins de l'étude. La base de données relationnelles, dans laquelle les données sont liées les unes aux autres d'une manière méthodique qui permet de restructurer et de consulter celles-ci de diverses façons, est un type courant de base de données. La base de données peut abriter un ou plusieurs jeux de données.
Centre de données	Installation procurant des services TI comme des serveurs, le stockage massif des données et la connectivité aux réseaux.
Conservation	Activité qui consiste à gérer et à promouvoir l'utilisation des données à compter de leur création afin de s'assurer qu'elles peuvent être exploitées et sont disponibles en vue d'une réutilisation et de découvertes ultérieures. En ce qui concerne les jeux de données dynamiques, la conservation peut signifier un enrichissement ou une actualisation continuelle de manière à en préserver l'utilité. À un degré supérieur, la conservation peut aussi inclure le renvoi à des annotations ou à des publications variées.
Dépôt	Lieu où est préservé et géré, et où l'on peut consulter, du contenu numérique sous de nombreuses formes. Le matériel disponible dans les dépôts en ligne est conservé de manière à en permettre la consultation pour la découverte et la réutilisation. On doit posséder une maîtrise suffisante sur le matériel numérique pour que celui-ci puisse conserver son authenticité, sa fiabilité et son utilité.
Dépôt de données	Service d'archivage veillant à la conservation prolongée des objets numériques utiles pour la recherche. La norme en la matière est le modèle de référence Système ouvert d'archivage d'information de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (ISO 14721:2003). Dépôt et dépôt numérique de confiance sont des concepts apparentés.
Données	Faits, mesures, enregistrements ou observations sur l'univers recueillis par des scientifiques et d'autres personnes, assortis d'une interprétation minimale de leur contexte. Les données peuvent être présentées sous n'importe quelle forme et sur des supports variés (écrits, notes, chiffres, symboles, textes, illustrations, films, vidéos, enregistrements sonores, reproductions picturales, dessins, croquis ou autres représentations graphiques, manuels de procédures, formulaires, schémas, diagrammes de marche du travail, description d'équipement, fichier de données, algorithmes de traitement, statistiques.).
Données de recherche	Données essentiellement employées pour alimenter les enquêtes techniques ou scientifiques, la recherche, les études ou des activités artistiques. On s'en sert pour étayer la méthode expérimentale où les chercheurs estiment communément qu'elles sont nécessaires pour valider leurs observations et les résultats de leurs travaux. Tout contenu, numérique ou non, est susceptible de devenir des données de recherche. Les données de recherche peuvent être de nature expérimentale ou opérationnelle, émaner d'observations ou d'une tierce partie, être issues du secteur public, provenir de la surveillance et comprendre des données traitées ou recyclées.

_

⁷ Toutes les définitions présentées dans ce glossaire proviennent du site interne de *Données de recherche Canada*. Pour de plus amples informations : <u>Le glossaire original de DRC | Research Data Canada (rdc-drc.ca)</u>

TERMES	DÉFINITION
Données ouvertes	Données accessibles, utilisables, évaluables et intelligibles. N'importe qui peut utiliser, réutiliser et rediffuser librement ces données, sous la seule réserve, au plus, qu'elles puissent être affectées et partagées de la même manière.
Fiche de métadonnées	Ensemble de données définies par un thème ou une catégorie reflétant ce qu'on mesure, observe ou surveille à divers endroits. La fiche de métadonnées est une source d'information utile sur le plan opérationnel.
Gardien des données	Personne ou organisation responsable de l'infrastructure TI qui procure et préserve les données conformément aux politiques et aux pratiques établies par l'organisme régissant les données. On parle parfois d'intendance technique des données.
Gestion des données	Ensemble d'activités ayant pour but d'acquérir, de réguler et de préserver les données et l'information ainsi que d'en rehausser l'utilité (élaboration de politiques, planification, normalisation, gestion de l'information, synchronisation, partage, développement de bases de données, pratiques et projets).
Gestion des données de recherche	Stockage, consultation et préservation des données issues d'un travail de recherche quelconque. La gestion des données touche le cycle de vie complet des données, de la planification des recherches à leur exécution et de l'enregistrement des données au moment de leur création et de leur exploitation jusqu'à la préservation à long terme des résultats, une fois les recherches achevées. Parmi les activités et les difficultés associées à la gestion des données figurent les suivantes : désignation des fichiers (manière adéquate de nommer les fichiers de données); contrôle et assurance de la qualité des données; accès aux données; documentation (y compris degré d'incertitude); création de métadonnées et de vocabulaires contrôlés; stockage des données; archivage et préservation des données; partage et réutilisation des données; intégrité des données; protection des données; protection des renseignements personnels; droits associés aux données; protocoles expérimentaux (en laboratoire ou sur le terrain).
Infrastructure de gestion des données de recherche	Configuration du personnel, des services et des instruments rassemblés pour faciliter la gestion des données durant le cycle de vie des recherches et, plus précisément, pour couvrir l'ensemble des étapes constituant le cycle de vie des données. Cette infrastructure peut être organisée localement ou globalement pour appuyer les activités d'acquisition des données pendant la durée complète des recherches.
Métadonnées	Au sens propre, « données sur les données ». Données qui définissent et décrivent les particularités d'autres données. Elles servent à faciliter la compréhension des données techniques et opérationnelles ainsi que des processus se rapportant aux données. Les métadonnées opérationnelles comprennent le nom et la description des domaines, les entités et les attributs, la nature des données d'attribut et d'autres propriétés des attributs, la description des intervalles, les valeurs acceptables pour les domaines et leur définition. Les métadonnées techniques comprennent le titre des tableaux et des colonnes des bases de données physiques, les propriétés des colonnes et les propriétés des autres objets de la base de données, notamment la façon dont les données sont stockées. Les métadonnées sur les processus définissent et décrivent les caractéristiques d'autres éléments du système (processus, règles opérationnelles, programmes, tâches, outils, etc.). Les métadonnées sur la gérance des données portent sur les responsables des données, les méthodes de gestion des données et les responsabilités attribuées à chacun.
Plan de gestion des données	Énoncé officiel exposant la façon dont les données de recherche seront gérées et étayées lors d'un projet. Il précise aussi dans quelles conditions l'information sera subséquemment versée dans un dépôt de données en vue d'une gestion et d'une préservation à long terme.
Préservation	Activité d'archivage en vertu de laquelle on maintient des éléments de données dans le temps de manière à ce qu'on puisse y accéder et en saisir le sens, malgré l'évolution de la technologie.